

AFFAIRE N° 5

INTERETS dus à l'échéance du 31 Décembre 1952 sur la 1ère tranche des 10.000.000 de Rs selon convention du 24 Octobre 1952

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 16 Février 1953

Mesdames,

Messieurs,

Le budget de la Commune de Saint-Denis ayant encaissé le 29 Novembre 1952 la somme de 10.000.000 de Rs conséquence de la convention du 29 Octobre 1952 avec la Caisse Centrale de la France d'Outre Mer, pour le paiement des travaux de l'Ecole Joinville.

Je vous demande votre approbation sur le paiement des intérêts du 29 Novembre 1952 au 31 Décembre 1952 dont la somme s'élève à 26.666 Rs. La régularisation sera faite au budget supplémentaire prochain./.

Le 1er Adjt ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.